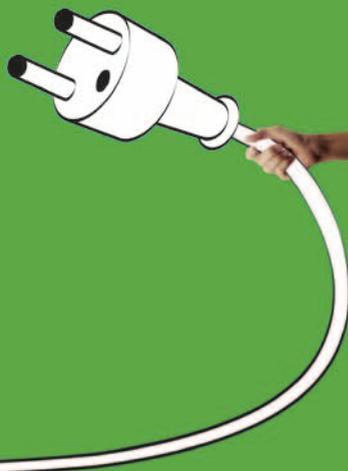


# La sécurité électrique, c'est simple quand on nous guide

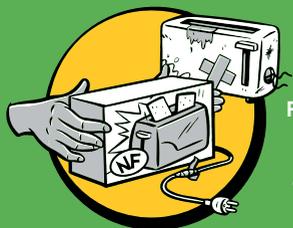
Les bons gestes  
et les réflexes à adopter



Campagne réalisée par l'Union sociale pour l'habitat en partenariat avec l'association Promotelec et le CONSUEL, avec le soutien du Fonds d'Action pour la Sécurité Electrique.

Ne pas dégrader l'installation électrique de votre logement, c'est préserver son fonctionnement et votre sécurité dans le temps.

## LES BONS GESTES



**Remplacez vos appareils vétustes** : achetez de préférence des équipements électriques portant le marquage NF.



**Évitez les rallonges et les multiprises en cascade.**

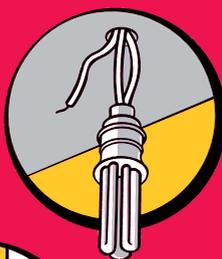
**Débranchez toujours vos appareils** avant de les nettoyer ou de les réparer.



**Débranchez les appareils au niveau de la prise** sans tirer sur le cordon d'alimentation.

## À NE PAS FAIRE

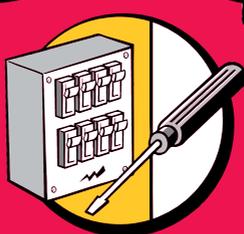
**N'utilisez pas d'appareils électriques** les mains mouillées ou les pieds dans l'eau, ni lorsque vous êtes dans votre bain ou sous la douche.



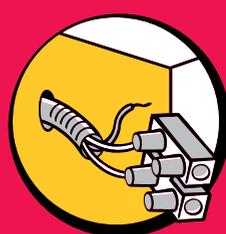
**Ne laissez pas les douilles de chantier ni des fils non raccordés.** Installez des luminaires.



**N'installez pas de circuit électrique** chez vous ni dans les parties communes de l'immeuble.



**N'intervenez pas dans le tableau électrique** : contactez votre bailleur en cas d'incident.



**Ne laissez pas de connexions de type « dominos » ou de fils dénudés** accessibles directement.

Localisez la coupure générale de votre installation électrique pour pouvoir l'actionner en cas d'incident. Souvenez-vous que vous êtes responsable du maintien de l'installation électrique du logement dans l'état dans lequel elle vous a été fournie.